



Plan d'étude de culture générale BEJUNE pour adultes

1. Introduction

Le présent plan d'étude répond aux conditions imposées par l'Ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale, du 27 avril 2006 (OCMCG) et le plan d'étude cadre 06 (PEC).

Il a été élaboré par les responsables ECG de l'Espace BEJUNE. Il s'adresse à tous les adultes désirant obtenir une attestation fédérale (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC).

2. Présentation générale – niveau AFP

Les personnes désirant obtenir une AFP doivent suivre les 3 modules suivants:

- la sphère privée;
- l'entreprise et ses acteurs;
- le travail personnel d'approfondissement (TPA).

Les 2 premiers modules comptent chacun 30 périodes alors que le module TPA comprend 20 périodes en classe et au moins 40 périodes de travail à domicile.

3. Présentation générale – niveau CFC

Les personnes désirant obtenir un CFC doivent suivre les 5 modules suivants:

- la sphère privée;
- l'entreprise et ses acteurs;
- la consommation;
- la politique et la justice;
- le travail personnel d'approfondissement (TPA).

Les 4 premiers modules comptent chacun 30 périodes alors que le module TPA comprend 20 périodes en classe et au moins 40 périodes de travail à domicile.

4. Présentation des différents modules

La sphère privée

- a) La famille
- b) Les successions
- c) La tutelle
- d) Le contrat de bail
- e) Les assurances maladie, accidents, RC et de choses
- f) La vie associative

Objectifs du module

- rédiger une lettre à une connaissance et/ou à une compagnie d'assurances;
- reconnaître les principales règles du droit de la famille, du mariage et du divorce, des partenariats enregistrés fédéral et cantonaux, des successions et de la tutelle;
- résoudre des cas pratiques;
- différencier les droits et obligations du locataire dans le cadre du contrat de bail;
- expliquer le fonctionnement des assurances privées telles que RC privée, RC véhicule et casco, maladie, assurance vie et assurance de choses;
- décrire les points essentiels des statuts d'une association;
- distinguer les différents rôles du comité d'une association;
- rédiger un ordre du jour et le PV de l'assemblée générale d'une association;
- argumenter sur le rôle de chacun dans le partage des tâches familiales;
- analyser la place réservée à la culture dans son environnement familial.

L'entreprise et ses acteurs

- a) Le droit du travail
- b) Les associations patronales et ouvrières (CCT)
- c) La prévoyance sociale
- d) Les formes et les statuts des entreprises
- e) L'économie d'entreprise (éléments)

Objectifs du module

- différencier les droits et les obligations du travailleur et de l'employeur;
- reconnaître les caractéristiques du contrat de travail;
- résumer les principales mesures légales de protection des travailleurs;
- répertorier les principaux acquis sociaux de 1870 à nos jours;
- rédiger une offre d'emploi avec CV;
- analyser quelques cas de conflits en rapport avec le monde du travail;
- analyser un thème en rapport avec le monde du travail (problème des fusions d'entreprises – utilisation de l'informatique dans les entreprises – historique du mouvement syndical – population active et chômage, mon rôle dans l'entreprise, etc.);
- évaluer l'importance de la CCT de sa profession;
- expliquer les structures et les prestations essentielles du système des assurances sociales;
- contrôler sa fiche de salaire (calcul et vérification des déductions sociales);
- commenter et analyser les diverses possibilités de prévoyance du 3^e pilier;
- savoir différencier les associations des sociétés commerciales;
- analyser différents types de sociétés (société simple, raison individuelle, SNC, Sàrl, SA) et le rôle de leurs acteurs;
- interpréter les notions de délocalisation et de mondialisation.

La politique et la justice

- a) L'Etat, le canton, la commune
- b) Les votations et les élections
- c) Les droits, devoirs et libertés du citoyen
- d) Les impôts
- e) Les politiques économiques et monétaires
- f) Le fonctionnement de la justice

Objectifs du module

- estimer à l'aide de la Constitution, les droits, libertés et devoirs des citoyens;
- comparer les différents modes d'élection et comprendre le décompte de répartition des sièges;
- différencier les impôts fédéraux, cantonaux, communaux, directs et indirects;
- résoudre des cas de délits ou de crimes avec des articles du code pénal;
- démontrer le rôle de la jurisprudence dans le droit pénal;
- décrire le fonctionnement de la justice;
- commenter un arrêt du TF;
- analyser et évaluer les conséquences de la politique budgétaire de l'Etat;
- illustrer concrètement le poids des lobbies sur la politique suisse;
- apprécier les principaux axes des choix politiques de l'Etat pour encourager le développement durable;
- commenter les charges et recettes du budget d'une commune;
- rédiger une lettre à l'attention des autorités;
- comparer les avantages et inconvénients de la privatisation;
- écrire un courrier de lecteur sur un événement de l'actualité;
- évaluer la position de la Suisse dans le concert des nations;
- démontrer à travers le fédéralisme les enjeux liés aux intérêts des majorités et des minorités.

La consommation

- a) Le contrat de vente
- b) Le crédit à la consommation
- c) Les poursuites
- d) Les médias (publicité, information, télé réalité, ...)
- e) Les loisirs (loi sur les voyages à forfait, loisirs et éthique, loisirs culturels, etc.)
- f) Consommation et environnement

Objectifs du module

- reconnaître les différents contrats de vente ainsi que les droits et les obligations des partenaires contractuels;
- résoudre des cas en rapport avec les contrats de vente et la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC);
- décrire la procédure des poursuites;
- apprécier le fonctionnement des paiements par internet et par carte de crédit;
- rédiger une lettre (commande, réclamation, etc.);
- identifier les différents moyens de communication à disposition;
- distinguer les médias suisses romands;
- analyser une publicité (journal, affiche, radio ou TV);
- découvrir le monde de la télé réalité et rédiger un éditorial sur le sujet;
- résoudre des cas en rapport avec la loi sur les voyages à forfait;
- approfondir la connaissance de l'histoire du cinéma ou des médias suisses ou des techniques d'impression ou des loisirs en Suisse;
- présenter oralement et par écrit une problématique liée aux déchets et/ou au recyclage.

Le travail personnel d'approfondissement (TPA)

Réalisation d'un dossier sur un sujet choisi par la personne en formation et accepté par l'enseignante ou l'enseignant, selon les consignes décrites dans le guide méthodique de chaque centre professionnel remis au début du module.

Ce travail est ensuite présenté oralement à 2 enseignants de culture générale, dont la personne responsable du module.

A travers la réalisation du travail personnel la candidate ou le candidat est capable de démontrer qu'elle ou il possède les compétences suivantes:

- maîtriser les outils bureautiques de base;
- établir des liens avec les différents aspects du PEC;
- créer un dossier qui est le résultat d'une démarche personnelle et d'une recherche;
- porter un jugement sur son travail.

5. Module TPA pour AFP et CFC

Comme mentionné dans l'ordonnance fédérale (art. 10, al. 3), les exigences pour un TPA réalisé pour l'obtention du CFC seront plus élevées que pour la réalisation d'un TPA dans le cadre de l'AFP.

Il est exigé une présence d'au minimum 4 séances sur 5 pour que le TPA puisse être déposé et accepté par les experts en vue d'une évaluation.

Une personne ayant obtenu l'AFP, qui continue sa formation pour acquérir un CFC, a la possibilité de reprendre son TPA en le développant pour obtenir le niveau requis pour le CFC ou de réaliser un nouveau TPA sur un autre sujet.

Une personne ayant suivi les 5 modules (niveau CFC) en une année, ne doit pas refaire un TPA de niveau AFP si elle remplit les conditions d'obtention de l'AFP après avoir réussi les modules professionnels ad hoc.

6. Calcul de la note ECG pour AFP

La note finale est constituée par la moyenne arrondie au dixième de:

- la note d'école (moyenne des notes des modules *La sphère privée* et *L'entreprise et ses acteurs*) calculée au $\frac{1}{2}$;
- la note du TPA calculée au $\frac{1}{2}$.

Exemple

Note du module <i>La sphère privée</i> :	4.5 (par ex. 4.5 de LC et 4.0 de S)
Note du module <i>L'entreprise et ses acteurs</i> :	5.0 (par ex. 5.0 de LC et 4.5 de S)
Note d'école:	5.0
Note du TPA	4.0 (par ex. 4.5 pour l'écrit et 3.5 pour l'oral)
Note finale ECG	4.5

7. Calcul de la note ECG pour CFC

La note finale est constituée par la moyenne arrondie au dixième de:

- la note d'école (moyenne des notes des 4 modules) calculée au $\frac{1}{2}$. Cette note compte double;
- la note du TPA calculée au $\frac{1}{2}$.

Exemple

Note du module <i>La sphère privée</i> :	4.5 (par ex. 4.5 de LC et 4.0 de S)
Note du module <i>L'entreprise et ses acteurs</i> :	5.0 (par ex. 5.0 de LC et 4.5 de S)
Note du module <i>La consommation</i> :	5.5 (par ex. 5.0 de LC et 6.0 de S)
Note du module <i>La justice et la politique</i> :	5.0 (par ex. 5.0 de LC et 4.5 de S)
Note d'école:	5.0
Note du TPA	4.0 (par ex. 4.5 pour l'écrit et 3.5 pour l'oral)
Note finale ECG	4.7 (5.0 + 5.0 + 4.0 : 3)

8. Echec au CFC et en ECG

Une personne en échec au CFC et en ECG doit obligatoirement refaire les évaluations des modules dont la note est insuffisante (TPA y compris). Il est possible de ne se présenter qu'à l'évaluation de ces modules ou de suivre une nouvelle fois l'ensemble de ces modules.

Dans le calcul de la note finale ECG, il sera tenu compte des notes des modules acquis initialement et des modules répétés.

9. Voies de recours

Les voies de recours sont régies par le droit du canton où la personne s'est inscrite.

10. Entrée en vigueur

Ce plan d'étude est entré en vigueur en août 2012.

Office de l'enseignement secondaire
du 2^e degré et de la formation
professionnelle
du canton Berne



Theo Ninck

Service de la formation des niveaux
secondaire II et tertiaire
du canton du Jura



Olivier Tschopp

Service des formations
postobligatoires et de l'orientation
du canton de Neuchâtel



Laurent M. Feuz

Berne, le 15.9.2012

Delémont, le 21/09/2012

La Chaux-de-Fonds, le 12 SEPT. 2012